

## *Instructions de course*

Nom de la compétition :  
**SEMAINE DE VOILE EN CALVADOS ET COUPE DE NORMANDIE**

Dates complètes : **du 13 Mai au 17 Mai 2015**

Lieux : **Courseulles / Grandcamp-Maisy / Courseulles**

Autorité Organisatrice : **S R Courseulles**

Grade : **5A**

### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2. les règlements fédéraux et les règles de classe « Osiris habitable »
- 1.3. la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir des Abordages en Mer (RIPAM / COLREG) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil. L'heure du coucher du soleil est fixée à 22h00 et celle du lever à 6h00 pour l'ensemble de la semaine.
- 1.4. les Règlementations Spéciales Offshore (OSR) ne s'appliquent pas

### **2. AVIS AUX CONCURRENTS**

Les avis aux concurrents seront affichés sur les tableaux officiels d'informations dont l'emplacement est :

- à **COURSEULLES** : à l'extérieur du club
- à **GRANDCAMP-MAISY** : près de la caravane organisation

### **3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet, ou si elle est plus tardive, à l'heure limite du dépôt des protestations.

### **4. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons des clubs.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre

### **5. PROGRAMME DES COURSES**

- 5.1. Les courses sont prévues selon le programme suivant :  
Voir les annexes respectives de chacune des journées de course (annexes journalières).

Le Comité de course se réserve le droit de proposer des parcours côtiers ou des « bananes ». (Voir pavillonnerie dans l'article 8 des IC).

**5.2.** L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement</i>	<i>Classe(s)</i>
Jeudi 14 Mai	09h30	toutes
Vendredi 15 Mai	09h30	toutes
Samedi 16 Mai	09h30	toutes

**5.3** Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

**5.4** Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 19h00

### 5.2.1. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont définis comme suit

Groupe		Pavillon à arborer dans le pataras:	Pavillons de classe pour les départs
1	Groupe HN brut < ou = à 18,5	Pavillon <b>N</b>	Flamme numérique 1
2	Groupe HN brut > à 18,5	Pavillon <b>C</b>	Flamme numérique 2
3	Classe L	Pavillon <b>Blanc</b>	Flamme numérique 3

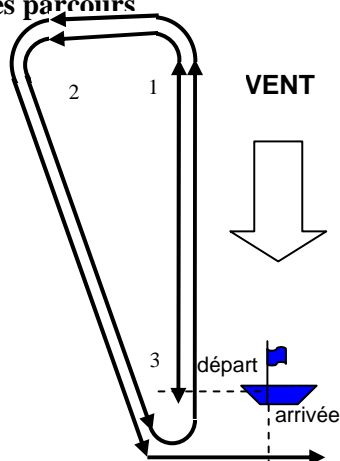
## 7 ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini dans les annexes journalières

## 8. LES PARCOURS

### 8.1 Description des parcours

**Bananes :**



Ordre de passage des bouées : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3 et Arrivée

Marques 1, 2 et 3 à laisser à bâbord

**Côtiers :** Voir les feuilles journalières « parcours » ci-après,

Chaque type de parcours est identifié par un pavillon sur le bateau comité :

**Banane :** pavillon « **Q** »,

**Côtier :** pavillon « **R** », chaque parcours est identifié par son numéro.

Le pavillon indiquant le parcours retenu est hissé et le numéro du parcours côtier choisi est affiché sur un panneau sur le bateau comité de course au plus tard à l'envoi du signal d'avertissement.

**8.2** Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours banane ou de la bouée éventuelle de dégagement du parcours côtier

**8.2.1 Parcours Côtiers :**

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

**8.3** Le parcours pourra être réduit à toutes les portes ou les marques de parcours.

**8.4 Pointage officiel à une marque**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe Parcours** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **Annexe Pointage Officiel à une marque**.

**9 MARQUES**

**9.1 Définition des marques de parcours et de dégagement**

<b>Parcours Banane :</b>	Cylindriques orange
<b>Parcours côtier :</b>	Consulter les documents officiels
<b>Dégagement :</b>	Cylindrique orange

La nouvelle marque pour des parcours bananes, tel que prévu dans le § 12.1 des IC, est une bouée cylindrique orange et jaune

Les marques de départ et d'arrivée

- **Marques de départ :** Mât qui porte un pavillon « orange » sur le bateau comité et une bouée cylindrique orange
- **Marques d'arrivée des parcours côtier :** Mât qui porte un pavillon « orange » sur le bateau comité et la dernière marque du parcours côtier
- **Marques d'arrivée des parcours banane :** Mât qui porte un pavillon « orange » sur le bateau comité et une bouée cylindrique allongée jaune.

Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

**10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Lorsqu'elles sont en place, les zones des 300 mètres (délimitées par des bouées jaunes) sont considérées comme obstacles.

**11 LE DEPART**

**11.1** La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de parcours N° 3 pour un parcours banane ou de la bouée cylindrique orange pour un parcours côtier, à l'extrémité bâbord  
**Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 28, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.**

Société des Régates de Courseulles  
F. F. Voile - Ligue de Basse Normandie  
**Semaine de Voile en Calvados**  
**Coupe de Normandie**  
**du 13 Mai au 17 mai 2015**

<b>Signal d'avertissement</b>	<b>envoi pavillon n°1 et/ou 2 et/ou 3</b>	<b>5 minutes</b>
<b>Signal préparatoire</b>	<b>envoi pavillon P ou I ou Z ou Noir</b>	<b>4 minutes</b>
<b>Minute</b>	<b>affalé pavillon P ou I ou Z ou Noir</b>	<b>1 minute</b>
<b>Départ</b>	<b>affalé pavillon n°1 et/ou 2 et/ou 3</b>	<b>Départ</b>

- 11.2 Bateaux en attente :** Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 11.3** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 6 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ce délai pourra être allongé, à la discrétion du Comité de course, en cas de vent faible et de courant rendant le retour difficile.
- 11.4** Pour les parcours côtiers, le comité de course peut demander aux concurrents de faire route au moteur en direction de la prochaine escale. La flotte fait alors route à environ 4 nœuds en restant groupée à proximité du bateau comité.  
Ces dispositions sont signifiées par l'envoi des pavillons «Aperçu» et «L» sur le bateau comité.  
Dès que les conditions sont jugées correctes par le comité de course, une ligne de départ est mouillée et le départ donné. Dans ce cas, le numéro de parcours sera affiché sur le bateau comité, suivi du nom de la première marque de parcours à respecter (hors une éventuelle bouée de dégagement). Cet affichage se fera au plus tard avec le signal d'avertissement. Si possible l'annonce sera faite également par VHF sur le canal de course. L'absence d'annonce par VHF ne pourra pas donner lieu à demande de réparation conformément à la RCV 62 de la part des concurrents.

## **12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**

### **12.1 Pour les parcours « banane »**

Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle doit l'être par une marque d'origine.

**Si le parcours est modifié et que la bouée Numéro 1 est remplacée par la nouvelle marque, la marque n°2 n'est plus une bouée de parcours.**

### **Pour les parcours côtiers**

Pour les parcours côtiers, lorsqu'un bateau comité stationné à proximité d'une marque de parcours arbore le pavillon « G » et émet des signaux sonores répétitifs, cela signifie : rejoignez directement la ligne d'arrivée déterminée pour le parcours, sans contourner ou doubler les marques de parcours situées entre cette marque et la ligne d'arrivée.

- 12.2** Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.

## **13 L'ARRIVEE**

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

### 13.1 **Parcours côtiers :**

#### **En présence du bateau comité :**

L'arrivée se fera entre la dernière marque du parcours et le mât du bateau comité portant un pavillon orange.

Les concurrents devront franchir cette ligne en venant directement depuis la marque précédente.

**En cas d'absence du bateau comité à l'arrivée d'un parcours côtier :** Laisser la dernière marque de parcours du côté requis jusqu'à couper le prolongement de la ligne passant par cette dernière marque et la marque précédente.

**Feuilles d'auto-pointage :** Dans tous les cas, les feuilles d'auto-pointage, entièrement remplies, doivent être remises au centre de course, au plus tard, à l'heure limite de dépôt des réclamations, faute de quoi le voilier sera considéré comme n'ayant pas couru (DNC). Ceci modifie la définition de « *Finir* »

### 13.2 **Parcours « banane »**

La ligne d'arrivée est située sous le vent du bateau comité et elle est définie par le mât qui porte un pavillon orange sur le bateau comité et le côté parcours d'une bouée cylindrique jaune.

## 14 **SYSTEME DE PENALITE**

**14.1** Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

**14.2** Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## 15 **TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

### 15.1 **Temps limite du premier bateau pour finir**

**Banane :** Le premier de chaque groupe devra couper la ligne d'arrivée au plus tard 2 heures 30 après le départ de son groupe.

**Côtier :** voir feuille journalière « parcours » ci-après

### 15.3 **Durée d'ouverture de ligne d'arrivée :**

« **Banane** » : Les voiliers qui n'auraient pas coupé la ligne d'arrivée 1 heure après l'arrivée du premier de leur groupe seront considérés comme n'ayant pas fini (DNF). Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

**Parcours côtiers :** voir les feuilles journalières « parcours » ci-après

## 16 **RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

**16.1** Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat .Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

**16.2** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.

Si le port d'arrivée comporte des portes ou un sas, l'heure limite de dépôt des réclamations est **la plus tardive** entre l'heure définie ci-dessus et **60 minutes** après l'heure d'ouverture des portes ou d'entrée dans le sas.

Le mot « Classe » doit être compris comme « Groupe de classement »,

- 16.3** Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury (voir feuille de convocation sur le tableau officiel). Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4** Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5** Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
  - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
  - Publicité
  - Bateaux accompagnateurs
  - Évacuation des détritrus
  - Limitation de sorties de l'eau
  - Communication radio et téléphone
  - Équipement de plongée et housses sous-marine de protection
- 16.6** Le dernier jour de la régates, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
  - b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

## **17 CLASSEMENT**

**17.1** 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

### **17.2 Courses retirées**

Quand au moins 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise

**17.3** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps sans CVL.

**17.4** Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A.

**17.5** Le premier de chaque groupe, sur l'ensemble de la Coupe de Normandie, recevra la « Coupe de Normandie ». En cas d'égalité de points entre deux voiliers, application du paragraphe A 8 de l'annexe A des RCV.

### **17.6 Challenge Inter Clubs :**

Le trophée « Semaine de Voile en Calvados » sera attribué suivant la règle suivante : à l'issue du classement général de chaque groupe de classement, un nombre de points (système de points à minima) est réattribué à chaque concurrent. On procède à l'addition des points ainsi attribués pour les 5 meilleures places réalisées par chaque club, 3 bateaux au plus pouvant être pris en compte dans le même groupe de classement. L'appartenance à un club devra être mentionnée sur le bulletin d'inscription ou déterminée par la licence du propriétaire ou chef de bord. Le club marquant le nombre de points le plus bas gagne. En cas d'égalité les résultats des 6 meilleures places réalisées par chaque club seront comptabilisés et ainsi de suite si l'égalité persiste.

## **18 REGLES DE SECURITE**

**18.1** Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle sera mis en place suivant les modalités suivantes :

**Emargement départ** : la feuille de partance du jour, comportant le nombre et le nom des personnes embarquées, est à déposer au centre de course au moins 1 heure avant le premier signal d'avertissement, et ce pour chaque jour de course.

**Emargement Retour** : Les déclarations d'arrivée /feuille d'auto pointage, pour chaque course du jour sont à remettre au centre de course au plus tard à l'heure limite de dépôt des réclamations.

**Un concurrent qui n'observerait pas ces exigences sera considéré comme DNC, sans instruction, à la première et/ou la dernière course du jour.**

**Ceci modifie la RCV 63.1**

**18.2** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

**18.3** Le canal VHF utilisé en course est : 72.

**18.4 Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## **19 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT**

**19.1** Une liste des équipiers et remplaçants éventuels sera déposée au moment de la confirmation d'inscription.

Les changements d'équipiers devront être signalés sur la feuille de partance.

Les nouveaux équipiers non inscrits sur la feuille d'équipage au moment de la confirmation d'inscription du bateau, devront déposer au secrétariat de course une demande d'embarquement et présenter leur licence valide accompagnée d'un certificat médical et d'une autorisation parentale pour les mineurs. L'autorisation d'embarquement est soumise à l'accord du Président du Comité de Course.

**Pour toute infraction à cette règle le bateau sera classé sans instruction « DNC ». Ceci modifie la RCV 63.1**

**19.2** Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

## **20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

**20.1** Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

**20.2** Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la limite de réclamation du premier jour.

- 21 PUBLICITÉ**  
Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice, selon les conditions suivantes : autocollant « Conseil Général » près de l'étrave, à tribord.
- 22 BATEAUX OFFICIELS**  
Les bateaux officiels seront identifiés par le pavillon de la SRC.
- 23 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
- 23.1** Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2** Les bateaux accompagnateurs seront identifiés comme suit : pavillon SRC.
- 24 EVACUATION DES DETRITUS**  
Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.
- 25 EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS-MARINE DE PROTECTION**  
Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
- 26 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**  
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 27 COMMUNICATION RADIO**  
Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.
- 28 PRIX**  
Des prix seront distribués comme précisé au paragraphe 8 de l'avis de course.
- 29 DECISION DE PARTICIPER**  
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
- 30 ARBITRES DESIGNES**  
Président du Comité de Course : **Patrick Perrault**  
Président du Jury : **Antoine Bazin**  
Jaugeur d'épreuve : **Jean-Claude Leroux**
- 31 Les instructions de course sont complétées par :**  
Annexe 1 : pour le jeudi 14 Mai  
Annexe 2 : pour le vendredi 15 Mai  
Annexe 3 : pour le samedi 16 Mai



**Annexe 1 : Parcours côtiers le jeudi 14 mai**

- 1 Programme des courses**  
Départ de Courseulles, arrivée à Grandcamp.
- 2 Heure du signal d'avertissement de la 1<sup>ère</sup> course : 09h30 heures**
- 3 Zones de courses**  
Départ devant Courseulles, parcours en Baie de Seine  
Voir cartes SHOM n° 6857, 7418, 7420, 7421
- 4 Côtiers :** Les marques sont à laisser du coté requis (Td : tribord ; Bd : bâbord).  
**L'arrivée** se fera entre la dernière marque et le mât du bateau comité portant un pavillon orange.  
Les concurrents devront franchir cette ligne en venant directement depuis la marque précédente.

<b>N° 1 23,9 M</b>		<b>N° 2 33,2 M</b>		<b>N° 3 39,8 M</b>		<b>N° 4 45,1 M</b>	
Roseberry	Bb	Roseberry	Bb	Roseberry	Bb	Roseberry	Bb
Empire Broadsword*	Bb	Bombardons	Bb	Empire Broadsword	Tb	Empire Broadsword	Bb
Grandcamp n°3	Bb	Roseberry	Bb	Norfolk *	Tb	CI*	Tb
		Empire Broadsword	Bb	Empire Broadsword	Tb	Norfolk	Tb
		Grandcamp n°3*	Tb	Grandcamp n°3	Tb	Empire Broadsword	Tb
		Est du Cardonnet	Tb			Grandcamp n°3	Tb
		Grandcamp n°3	Tb				

\* : Marque pour pointage. ( voir annexe 5 )

- 5 Temps limite du premier bateau pour finir**  
**Parcours côtiers :**  
Le premier de chaque groupe devra couper la ligne d'arrivée au plus tard 8 heures après le départ de son groupe, sinon la course est annulée pour le groupe considéré.
- 6 Durée d'ouverture de la ligne**  
**Parcours côtiers :**  
La durée d'ouverture de ligne est fixée à 3 heures après l'arrivée du premier du groupe. Les voiliers qui ne franchiront pas la ligne dans les délais seront considérés comme n'ayant pas fini (DNF).

**Pour info :**

**Courseulles :**

**PM à 08 h 34 / Ouverture des portes 06 h 34 - Fermeture des portes 10 h 34**

**Grandcamp-:**

**PM à 20 h 55 / Ouverture des portes 18 h 25 - Fermeture des portes 23 h 25**

**(Heures locales)**

**Annexe 2 : Parcours côtiers le vendredi 15 Mai**

- 1 Programme des courses**  
Départ de Grandcamp, arrivée à Courseulles
- 2 Heure du signal d'avertissement de la 1<sup>ère</sup> course : 09h30**
- 3 Zones de courses**  
Départ devant Grandcamp, parcours en Baie de Seine  
Voir cartes SHOM n° 6857, 7418, 7420, 7421
- 4 Côtiers :** Les marques sont à laisser du coté requis (Td : tribord ; Bd : bâbord).  
**L'arrivée** se fera entre la dernière marque et le mât du bateau comité portant un pavillon orange.

Les concurrents devront franchir cette ligne en venant directement depuis la marque précédente.

N°1 30 M		N°2 40 M		N°3 46 M		N°4 50 M	
Est Cardonnet	Tb	C 1	Tb	C 1	Tb	W St Marcouf	Tb
Empire Broadsword	Bb	Saint Floxel	Tb	Norfolk	Bb	Empire Broadsword*	Bb
Cussy*	Tb	Norfolk	Tb	Saint Floxel	Tb	Roseberry	Tb
Bombardons*	Bb	Empire Broadsword*	Bb	Quinéville	Tb	Bombardons*	Tb
Roseberry	Tb	Roseberry	Tb	Est Cardonnet	Bb	Roseberry	Tb
Courseulles	Tb	Courseulles	Tb	Empire Brooadsword*	Bb	Courseulles	Tb
				Roseberry	Tb		
				Courseulles	Tb		

\* : Marque pour pointage. ( voir annexe 5 )

- 5 Temps limite du premier bateau pour finir**  
**Parcours côtiers :**  
Le premier de chaque groupe devra couper la ligne d'arrivée au plus tard 8 heures après le départ de son groupe, sinon la course est annulée pour le groupe considéré.
- 6 Durée d'ouverture de la ligne**  
**Parcours côtiers :**  
La durée d'ouverture de ligne est fixée à 3 heures après l'arrivée du premier du groupe. Les voiliers qui ne franchiront pas la ligne dans les délais seront considérés comme n'ayant pas fini (DNF).

**Pour info :**

**Grandcamp: PM à 09 h 15 / Ouverture des portes 06 h 45 - Fermeture des portes 11 h45**  
**Courseulles : PM à 21 h 57 / Ouvertures des portes 19 h 57-Fermeture des portes 23 h 57**  
**(Heures locales)**

**Annexe 3 : Parcours côtiers le samedi 16 Mai**

- 1 Programme des courses**  
**Départ et Arrivée à Courseulles**
- 2 Heure du signal d'avertissement de la 1<sup>ère</sup> course : 09h30 heures**
- 3 Zones de courses**  
**Départ devant Courseulles, parcours en Baie de Seine**  
**Voir cartes SHOM n° 6857, 7418, 7420, 7421**
- 4 Côtiers :** Les marques sont à laisser du coté requis (Td : tribord ; Bd : bâbord).  
**L'arrivée** se fera entre la dernière marque et le mât du bateau comité portant un pavillon orange.  
Les concurrents devront franchir cette ligne en venant directement depuis la marque précédente.

<b>N° 1 30 M</b>		<b>N° 2 38 M</b>		<b>N°3 45 M</b>	
Roseberry	Bb	Roseberry	Bb	Empire Broadsword	Bb
Bombardons	Tb	Bombardons	Tb	Roseberry	Bb
Cussy *	Tb	Cussy	Tb	Les Essarts de Langrune*	Tb
Courseulles	Tb	Courseulles*	Bd	Ouistreham	Tb
		Les Essarts de Langrune	Bb	Les Essarts de Langrune	Bb
		Courseulles	Bb	Courseulles	Bb

\* : Marque pour pointage. ( voir annexe 5 )

- 5 Temps limite du premier bateau pour finir**  
**Parcours côtiers :**  
Le premier de chaque groupe devra couper la ligne d'arrivée au plus tard 7 heures 00 après le départ de son groupe, sinon la course est annulée pour le groupe considéré.
- 6 Durée d'ouverture de la ligne**  
**Parcours côtiers :**  
La durée d'ouverture de ligne est fixée à 3 heures 00 après l'arrivée du premier du groupe. Les voiliers qui ne franchiront pas la ligne dans les délais seront considérés comme n'ayant pas fini (DNF).

**Pour info :**

**Courseulles : PM à 10 h 17 / Ouverture des portes 08 h 17-Fermeture des portes 12 h 17**  
**PM 22 h 40 / Ouverture des portes 20 h 40 - Fermeture des portes 00 h 40 ( le 17/05)**  
**(Heures locales)**

**Annexe n°4 : « Pointage officiel a une marque »**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe Parcours** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »

Liste des marques où un pointage officiel peut être effectué : marques repérées par un « \* » dans les feuilles des parcours (annexes 1 à 4)